

Leibniz contre l'accidentalité de l'espace et la substantialité du temps dans les Écrits à Clarke: Inhérence-persistance, coexistence-succession et synchronie-diachronie

Camilo Silva

▶ To cite this version:

Camilo Silva. Leibniz contre l'accidentalité de l'espace et la substantialité du temps dans les Écrits à Clarke: Inhérence-persistance, coexistence-succession et synchronie-diachronie. Scripta Philosophiae Naturalis, 2017, 12, pp.27-46. hal-03036171

HAL Id: hal-03036171

https://hal.science/hal-03036171

Submitted on 30 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Scripta Philosophiæ Naturalis 12 (2017)

ISSN 2258 - 3335

LEIBNIZ CONTRE L'ACCIDENTALITÉ DE L'ESPACE ET LA SUBSTANTIALITÉ DU TEMPS DANS LES ÉCRITS À CLARKE

INHÉRENCE – PERSISTANCE, COEXISTENCE – SUCCESSION ET SYNCHRONIE – DIACHRONIE

Camilo SILVA

RÉSUMÉ: Dans cet essai, outre l'analyse que les objections que Leibniz adresse à la conception newtonienne de l'espace et du temps, nous viserons à expliciter les fondements à la fois logiques et ontologiques à partir desquels Leibniz en parvient à défendre positivement une conception relationnelle. En particulier, en partant d'un examen analytique des arguments que Leibniz avance contre la possibilité de tenir l'espace pour une propriété et le temps pour une substance, nous tâcherons de fournir une réinterprétation de la théorie leibnizienne de l'espace et du temps, que nous appelons interprétation cosmo-architectonique. Plus précisément, nous nous proposons de montrer comment, en dernier terme, les concepts d'espace et de temps – définis par Leibniz comme ordre de coexistence et ordre de succession respectivement – relèvent des connexions auxquelles toutes les choses (même les possibles) sont subordonnées, à savoir la synchronie de la compossibilité et la diachronie de l'incompossibilité. Pour ce faire, nous aurons recours aux textes dans lesquels Leibniz achève un exposé systématique de sa théorie de l'espace et du temps, notamment ses Écrits à Clarke, et auprès desquels il se peut, selon cette réinterprétation cosmo-architectonique, en rapprocher les thèses les plus remarquables de l'Idéalisme transcendantal de Kant, selon, bien entendu, une version sui generis.

INTRODUCTION

Dans la correspondance entre Leibniz et Clarke (1715-1716), il est question aussi bien de la nature absolue de l'espace et du temps que de la possibilité qu'ils soient considérés comme des entités réelles. Bien que ces deux points y apparaissent étroitement liés, ils expriment deux thèses différentes, ce qui n'est pour autant pas suffisamment souligné par les interprètes. Si la première difficulté porte sur le dilemme de concevoir l'espace et le temps indépendamment des choses existantes (corps matériaux), la seconde renvoie à la catégorie ontologique qui définit l'espace et le temps. Ainsi, alors que c'est l'opposition entre relativisme et non-relativisme le cadre qui borne la première controverse, la seconde se déploie plutôt sur un terrain conceptuel différent où le doublet substance-accident, d'un côté, et les relations, d'un autre, viennent identifier les deux conceptions en concurrence.

En analysant les thèses qui constituent le noyau de la seconde controverse, nous nous proposons d'analyser les arguments avancés par Leibniz pour discréditer les catégories — qu'elles soient manifestes ou masquées — qui définissent à son avis « l'ontologie » newtonienne de l'espace et du temps tel qu'il l'interprète dans ses Écrits à Clarke. L'intérêt d'y revenir porte d'emblée sur deux points qui ne sont fréquemment pas remarqués. Le premier renvoie au fait que les arguments que Leibniz fournit pour contester l'ontologie newtonienne depuis cette perspective conceptuelle relèvent de thèses métaphysiques différentes. En effet, si en s'appuyant sur le principe d'inhérence des prédicats dans le sujet Leibniz s'oppose à la thèse de l'accidentalité de l'espace, c'est plutôt pour répondre à la thèse de la substantialité du temps qu'il fait appel au critère de la persistance substantielle. Ainsi, c'est en ayant recours à deux thèses distinctes que Leibniz réussit sa critique en montrant que, dès lors que la conception newtonienne n'en satisfait aucune, le temps ne peut être rien d'autre qu'un ordre de succession, et l'espace, un ordre de coexistence.¹

Il existe pourtant une deuxième raison pour laquelle il convient de dévoiler les thèses que Leibniz oppose à l'ontologie de l'espace et du temps de Newton. Cette raison porte sur les conséquences qui découlent des arguments de Leibniz, où l'ordre de coexistence (espace) et celui de succession (temps), outre survenir sur la synchronie et diachronie respectivement, en constituant des relations mutuellement incompatibles et conjointement exhaustifs du monde actuel et de tout monde possible actualisable, s'en érigent comme des conditions de possibilité.

Au vu de ces deux objectifs, nous expliquerons, dans la première section, le rôle qui joue le principe d'inhérence des accidents dans le sujet chez Leibniz, qui conclut à l'impossibilité de l'accidentalité de l'espace, puis dans la deuxième, nous

¹ Il est important de remarquer que Newton lui-même n'identifie pas de manière univoque la catégorie ontologique que définirait l'espace et le temps. Leibniz pourtant lui attribue de telles thèses en se fondant, comme nous le verrons, sur des considérations ontologiques qui répondent bien à une telle conception et qui sont bien présentes chez Newton.

expliquerons comment le critère de la persistance substantielle lui permet de contester la thèse de la *substantialité du temps*, et fonder ainsi la définition du concept d'espace comme ordre de coexistence et celle du temps comme ordre de succession. Enfin, dans les deux dernières sections, en revenant aux arguments de Leibniz, nous soulignerons la façon dont les définitions d'espace et de temps *expriment* ontologiquement la synchronie et diachronie respectivement, et qu'en tant que relations mutuellement incompatibles et conjointement exhaustives du monde existant (et de tout monde possible), en représentent des conditions de possibilité.

§ 1. – LEIBNIZ CONTRE L'ACCIDENTALITÉ DE L'ESPACE

La dispute autour de la nature ontologique de l'espace dans la controverse entre Leibniz et Clarke est manifestement complexe. Si la position de Clarke ne recoupe pas exactement la caractérisation newtonienne de l'espace — laquelle n'est pas univoquement établie par Newton si l'on compare le *De Gravitatione* (1685) avec les *Principia Mathematica* (1687)² —, les arguments avancés par Leibniz, en manquant en conséquence de clarté, ont diverses cibles. Par ailleurs, si à cela l'on ajoute les engagements théologiques en jeu, les raisonnements spéculatifs et les expériences, aussi limitées soient-elles, auxquels Leibniz et Clarke font appel, la question de la distinction des thèses concernées devient une âpre énigme, où à côté de l'analyse conceptuelle, le contexte retient aussi une portée décisive pour clarifier cette difficulté.

Étant donné ce scénario, il est pertinent d'avertir et d'expliquer comment et pourquoi Leibniz passe de réfuter la possibilité de la substantialité de l'espace à critiquer la possibilité de tenir l'espace pour une propriété ou accident. En effet, si dans le *Troisième Écrit*, Leibniz, en considérant la caractérisation newtonienne de l'espace en tant que *sensorium Dei* parvient à s'y opposer à travers la formulation de son célèbre argument théologique fondé sur le principe de raison suffisante³, c'est en

² En effet, comme l'écrit Newton dans le *De Gravitatione*, « [spatium] non est substantia tum quia non absolute per se, sed tanquam Dei effectus emanativus, et omni entis affectio quaedam subsistit; tum quia non substat ejusmodi propijs affectionibus quae substantiam denominant, hoc est actionibus, quales sunt cogitationes in mente et motus in corpore » (cité par William Lain Craig, *God, Time and Eternity*, Kluwer academic publisher, 2001, ici p. 152). Le texte est traduit à l'anglais par Andrew Janiak in *Isaac Newton: Philosophical Writings*, Cambridge University Press, 2004, ici. p. 21). Et dans les *Principia Mathematica*, Newton définit l'espace en ces termes : « Spatium absolutum, natura sua sine relatione ad externum quodvis, semper manet similare & immobile [...] », *Philosophiae Naturalis Principia Mathematica*, *in* Koyré, A. et Cohen, I. (éd.), Harvard University Press, 1972, ici, p. 8.

³ Pour l'argument de Leibniz, cf. *Troisième Écrit de Leibniz*, §5, in André Robinet (éd.), *Correspondance Leibniz-Clarke*, Paris, PUF, 1957, p. 53. Pour les critiques de la caractérisation de l'espace en tant que *Sensorium Dei*, concept sur lequel l'argument semble s'appuyer, cf. *Second Écrit de Leibniz*, §3, *Ibid.*, p.37. Leibniz y revient dans son *Quatrième Écrit*, §§ 24-28. Désormais les références seront faites selon les abréviations d'usage : LC pour les écrits de Leibniz à Clarke et CL pour les réponses de Clarke, suivi du numéro de la lettre et du paragraphe. D'autres abréviations,

réponse à la clarification que Clarke expose dans sa *Troisième Réponse* — où ce dernier rectifie la thèse newtonienne en qualifiant l'espace comme une propriété — que Leibniz, au *Quatrième Écrit*, introduit ses arguments pour montrer l'absurdité d'une telle définition, et qu'il reprendra dans le *Cinquième Écrit*.

C'est ainsi qu'à la suite de la clarification de Clarke, qui, pour répondre à l'argument théologique de Leibniz, soutient que « Space is not a being, an eternal and infinite being ; but a property, or a consequence of the existence of a being infinite and eternal »⁴, Leibniz, tout habile qu'il était dans l'art des controverses, accole à la définition de Clarke une condition qui rend sa réponse insoutenable, voire contradictoire. Comme l'écrit Leibniz,

Si l'espace est une propriété ou un attribut, il doit être la propriété de quelque substance. L'espace vide borné que ses patrons supposent entre deux corps, de quelle substance serait-il la propriété ou affection ? ⁵

En se penchant sur les réquisits qui demandent les propriétés, Leibniz conteste la définition de Clarke. Pour ce faire, il s'appuie sur l'une des thèses de la théorie newtonienne de l'espace, à savoir l'existence de l'espace vide. Si l'espace est considéré comme une propriété ou attribut, alors il exige nécessairement comme réquisit un sujet. Cependant, la conception newtonienne ne garantit pas une telle condition, car l'espace vide en est bien une possibilité; mieux, l'espace vide est réel. Par conséquent, la définition formulée par Clarke de l'espace comme une propriété n'est pas satisfactoire. Sous la plume de Leibniz,

[S]i cet espace est vuide, il sera un attribut sans sujet, une étendue d'aucun étendu. C'est pourquoi en faisant de l'espace une propriété, l'on tombe dans mon sentiment qui le fait un ordre des choses ; et non pas quelque chose d'absolu. »⁶

Ainsi, c'est en considérant la définition formulée par Clarke de l'espace en tant que propriété, en conjonction avec la thèse de l'espace vide, que la théorie newtonienne accepte et défend, que Leibniz répond à la définition de Clarke, en se fondant sur cet argument *ad hominem*.

La stratégie dialectique de Leibniz pour contester la conception newtonienne de l'espace défendue par Clarke ne se limite cependant pas à l'argument évoqué au-

GP (= Die philosophichen Schriften von Leibniz, C. I. Gerhardt (éd.) Bd. 1-7, Berlin 1875-1890, réimpression: Hildesheim 1960 – 1961) et GM (= Leibnizens mathematische Schriften, C. I. Gerhardt (éd.), Bd. 1-7, Berlin (plus tard: Halle) 1849-1863 (réimpression: Hildesheim 1962), chacune de ces ouvrages suivis du nombre du tome et de la page; NE (= Nouveaux Essais sur l'entendement humain, Jacques Brunschwig (éd.), Paris, Flammarion, 1990), suivi du nombre du livre, chapitre et paragraphe.

⁴ CL, III, §3.

⁵ LC, IV, §8.

⁶ LC, IV, §9.

dessus. Leibniz, en effet, avance au paragraphe suivant un autre argument, aussi *ad hominem*, pour dénoncer encore un contresens conceptuel qui suit de la caractérisation de l'espace en tant que propriété. Si, d'un côté, l'espace, considéré comme une propriété, demande un sujet, comme nous venons de le voir, d'un autre côté, conçu comme absolu, c'est-à-dire *indépendant* des choses, il ne serait plus une propriété, mais, tout au contraire, il serait plus subsistant que les substances. En effet, dans les mots de Leibniz,

Si l'espace est une réalité absolue, bien loin d'être une propriété ou accidentalité opposée à la substance, il sera plus subsistant que les substances, Dieu ne le sauroit détruire ny même changer en rien. Il est non seulement immense dans le tout, mais encore immuable et éternel en chaque partie, il y aura une infinité de choses éternelles hors de Dieu.⁷

Leibniz accuse ici une autre incohérence: si l'espace est conçu, comme le fait Newton, en tant qu'absolu, alors par définition il résulterait plus subsistant que les substances. Par conséquent, si l'espace était bien absolu, il ne pourrait être considéré comme une propriété ou accident, dont la nature ontologique, comme nous le verrons à la suite, consiste à être inhérent dans un sujet. La nature ontologique de l'espace conçu comme absolu correspond moins aux propriétés qu'aux substances, contre ce que soutient Clarke.

Ainsi, en fournissant un deuxième argument *ad hominem* pour contester la conception newtonienne selon cette formulation proposée par Clarke, Leibniz dénonce non seulement que la conception *accidentaliste* de l'espace résulte contradictoire parce qu'incohérente avec un espace vide (absence de sujet), mais aussi parce qu'en tant qu'absolu, l'espace ne peut pas être une propriété (substantialisation d'une propriété). De cette façon, on peut dire qu'en mettant vis-à-vis Newton et Clarke, Leibniz pointe une *contradictio in terminis* entre la thèse de l'accidentalité de l'espace défendue par Clarke et les présupposés ontologiques de l'espace absolu newtonien : si l'espace était une propriété, l'espace ne pourrait être ni vide ni absolu.

Pour ce qui concerne le développement postérieur des objections que Leibniz adressera à Clarke dans son *Cinquième Écrit*, un brouillon que Leibniz rédige à la suite du *Quatrième Écrit* paraît particulièrement significatif.⁸ Toutefois, pour introduire les derniers arguments de la part de Leibniz, nous rappellerons plutôt les thèses que Clarke y oppose.

-

⁷ LC, IV, §10.

⁸ Sans y revenir en détail, il est suffisant de souligner que ce brouillon constitue une sorte de préparation des arguments que Leibniz aura occasion de formuler dans sa dernière lettre, où les fondements de l'ontologie de sa théorie de l'espace sont présentés de manière à la fois très claire et directe. Cf. *Correspondance Leibniz-Clarke*, in André Robinet (éd.), op. cit., pp. 100-101.

En insistant sur la thèse qu'il a déjà avancée, Clarke clarifie que le vide est la propriété d'une entité non-corporelle⁹; que, par conséquent, il y a bien un sujet de l'espace vide¹⁰; que, enfin, l'espace est bien une propriété et non pas une substance.¹¹ Leibniz y répond en soulignant les présupposés qui rendent la position de Clarke absurde.¹² À cet égard, deux arguments semblent particulièrement capitaux. Dans le premier, en revenant aux fondements de sa théorie de l'inhérence des accidents dans le sujet, Leibniz en déduit l'impossibilité de considérer l'espace comme une propriété. Ensuite, Leibniz avance un deuxième argument (complémentaire du premier) pour montrer, de manière converse, que ce sont les relations qui rendent bien compte de la nature ontologique de l'espace, et que cela constitue la raison pour tenir l'espace comme un ordre de coexistence. Considérons d'abord le premier argument. Au §39 du *Cinquième Écrit* Leibniz explique :

Si l'espace est la propriété ou l'affection de la substance qui est dans l'espace, le même espace sera tantost l'affection d'un corps, tantost d'un autre corps, tantost d'une substance immatérielle, tantost peut-être de Dieu, quand il est vuide de toute autre substance matérielle ou immatérielle. Mais voilà une étrange propriété ou affection. Les sujets quitteront ainsi leurs accidens comme un habit qui passe de sujet en sujet, à fin que d'autres sujets s'en puissent revêtir. Après cela comment distinguera-t-on les accidens et les substances ?¹³

Bien qu'ici Leibniz ne dénonce pas bel et bien comme impossible la thèse de l'accidentalité de l'espace, il en qualifie comme « étrange » la conception défendue par Clarke où « les sujets quitteront ainsi leurs accidents comme un habit qui passe de sujet en sujet ». Pourtant, le fait que les accidents et les substances ne puissent être distingués les uns des autres, tel que l'exprime Leibniz à la fin du passage, rend bien compte du fait que Leibniz ne pouvait que qualifier comme contradictoire la définition proposée par Clarke. Ainsi, c'est en faisant appel au critère de l'inhérence des accidents dans le sujet que Leibniz rejette la définition de Clarke.

Que Leibniz refuse bien la définition de l'espace de Clarke sur la base du principe d'inhérence des accidents dans le sujet est évident d'auprès le §47 du Cinquième Écrit. Pour expliquer « comment les hommes viennent à se former la notion de l'espace », Leibniz fournit un ensemble de définitions formelles des concepts de situation (ou distance), place, mouvement et espace. En distinguant la place et le rapport de situation, Leibniz parvient à expliciter la raison pour laquelle l'espace ne peut pas être une propriété. Selon lui,

⁹ Cf. CL, IV, §8.

¹⁰ Cf. CL, IV, §9.

¹¹ Cf. CL, IV, §10.

¹² Pour les détails des répliques de Leibniz, cf. LC, V, §§ 36-50.

¹³ LC, V, §39.

[L]a place d'A et de B [deux corps distincts] est la même ; [mais] le rapport d'A aux corps fixes, n'est pas précisément et individuellement le même que le rapport que B (qui prendra sa place) aura aux mêmes fixes ; et ils conviennent seulement. Car deux sujets differens comme A et B ne sauroient avoir précisément la même affection individuelle ; un même accident individuel ne se pouvant point trouver en deux sujets, ny passer de sujet en sujet. 14

Dès lors que Leibniz nie qu'il est possible qu'un même accident puisse se trouver dans deux sujets différents et même qu'il puisse passer d'un sujet à un autre, il résulte évident que c'est à cause de l'impossibilité que la thèse de l'inhérence des accidents dans le sujet puisse rendre compte de la nature de l'espace, que celui-ci correspond plutôt à un rapport (de situation). Précisément, ayant recours à une analogie, Leibniz parvient à rattacher la nature de l'espace à celle de rapports. En effet, comme il l'explique,

La raison ou proportion entre deux lignes, L et M, peut être conçue de trois façons : comme raison du plus grand L au moindre M, et enfin comme quelque chose d'abstrait des deux, raison entre L et M, sans considérer lequel est l'antérieur ou le postérieur, le sujet ou l'objet [...] Dans la première considération, L, le plus grand, est le sujet ; dans la seconde, M, le moindre, est le sujet de cet accident, que les philosophes appellent relation ou rapport : mais quel en sera sujet dans le troisième sens ? On ne sauroit dire que tous les deux, L et M sont le sujet d'un tel accident, car ainsi nous aurions un accident en deux sujets, qui auroit une jambe dans l'un, et l'autre dans l'autre [,] ce qui est contre la notion des accidens[.] Donc il faut dire que ce rapport dans le troisième sens, est bien hors des sujets ; mais qu'étant ny substance ny accident, cela doit être une chose purement idéale, dont la considération ne laisse pas d'être utile [...] Ces choses [les places, les traces, les espaces] ne consistent que dans la vérité des rapports, et nullement dans quelque réalité absolue. 15

Ainsi, c'est parce qu'un même accident ne peut se trouver dans deux sujets différents, c'est-à-dire deux corps *ne peuvent avoir la même situation par rapport aux autres*, que l'espace, (sous le supposé qu'il soit une propriété) ne pouvant être inhérent dans deux sujets différents, ne consiste que dans des rapports qui sont hors des sujets. C'est en ce sens, en définitive, que l'espace, n'étant ni une substance ni une propriété, n'est rien d'autre qu'un ordre de coexistence, voire quelque chose purement idéal.

§ 2. – LEIBNIZ CONTRE LA SUBSTANTIALITÉ DU TEMPS

Si dans ses *Écrits à Clarke* Leibniz réserve une place considérable au débat concernant la nature ontologique de l'espace, il ne va pas de même pour ce qui concerne le problème analogue de la nature ontologique du temps. Bien plus, si c'est le problème de la nature non-accidentelle de l'espace celui dont Leibniz s'en occupe

¹⁴ LC, V, §47.

¹⁵ *Ibid*.

surtout, c'est plutôt l'impossibilité de la nature absolue du temps, en tant qu'indépendant des choses, le focus autour duquel Leibniz concentre ses efforts pour formuler ses objections à Clarke. En particulier, la question qui retient leur intérêt au fil de la controverse porte sur la validité de l'hypothèse selon laquelle le monde pourrait avoir eu son commencement dans un instant de temps précédent : alors que Clarke défend cette hypothèse, Leibniz, suivant la réponse de Thomas d'Aquin et la définition du temps formulée par Aristote, répond pour la négative ¹⁶. Toutefois, dans la controverse avec Clarke, Leibniz se penche quand même sur une analyse de la catégorie ontologique qui définit le temps. C'est dans le *Cinquième écrit* où il aboutit à en exposer quelques remarques. La thèse que Leibniz y oppose à Clarke ne porte cependant pas d'emblée sur la possibilité de concevoir le temps comme une propriété: Leibniz s'oppose davantage à la possibilité de le concevoir comme une substance. Et si, contre la thèse de l'accidentalité de l'espace, Leibniz fait appel au critère de l'inhérence des accidents dans le(s) sujet(s), pour nier la thèse de la substantialité du temps il a recours en revanche au critère de la persistance. Expliquons comment Leibniz réussit à répondre à la thèse de la substantialité du temps.

En remarquant les différences entre les réquisits ontologiques des *choses* et la nature des *instants*, Leibniz formule à la fin de la correspondance avec Clarke un argument, d'ailleurs très célèbre, contre la substantialisation du temps. Plus précisément, Leibniz suggère l'incompatibilité ontologique entre le mode d'être de la substance et celui du temps. Comme Leibniz l'explique,

Tout ce qui existe du temps et de la duration, périt continuellement. Et comment une chose pourroit-elle exister éternellement, qui à parler exactement n'existe jamais ? Car comment pourroit exister une chose, dont jamais aucune partie n'existe ? Du temps n'existent jamais que des instants, et l'instant n'est pas même une partie du temps. Quiconque considèrera ces observations comprendra bien que le temps ne sauroit être qu'une chose idéale.¹⁷

D'après Leibniz, car le temps est un *ens successivum* dont les parties périssent continuellement, il ne peut pas être une chose réelle, voire une entité substantielle. Leibniz récuse donc cette possibilité. La raison principale en est que le fondement sur lequel repose l'ontologie des entités substantielles n'est pas cohérente avec la nature du temps. Plus exactement, alors que parmi les réquisits ontologiques des

¹⁶ Comme on le sait, cette conjecture a été discutée puis réfutée par Thomas d'Aquin, qui, en se fondant sur la doctrine du temps d'Aristote, qualifie le temps qui préexiste à la création « temps imaginaire » (*tempus imaginarium*) par opposition au temps réel de l'univers créé (*tempus reale*). Cf. Thomas d'Aquin, *De Potentia*, quaestio III, article 17, 20-25, *Disputatae*, Biblioteca Conuentus, 1569. Pour ce qui est de la définition du concept de temps chez Aristote, cf. *Physique*, A. Stevens (trad.), Paris, Vrin, 2008, ici livre IV, 218b.

¹⁷ LC, V, §49.

entités substantielles se trouve la persistance, le temps n'y répond pas. Précisément, en se référant à ce point, Jean-Pascal-Anfray explique :

Un critère essentiel pour déterminer si une entité est une substance consiste dans la capacité pour cette entité à persister à travers les changements. Or les changements qui surviennent à un *ens successivum* ne peuvent déterminer une entité persistant à plusieurs moments du temps, étant donné qu'aucune des parties de cet être n'existe au-delà d'un moment. Par conséquent de tels êtres ne sont pas des substances.¹⁸

D'après cette analyse, l'on peut dire que le temps, étant un *ens successivum*, dont les changements ne peuvent pas déterminer la persistance d'une entité à plusieurs moments, ne peut pas être une substance. À l'inverse, si une entité est une substance, elle doit persister à travers les changements. Aussi, puisque le temps ne répond pas au critère de la persistance, qui est bien une condition ontologique propre aux substances, n'est pas substantiel.

Or le raisonnement de Leibniz suggère deux implications chères, dont la première est liée à la conception leibnizienne du temps et la deuxième à la façon dont le temps et l'espace semblent trouver leur fondement à partir des concepts de diachronie et synchronie respectivement. Cette deuxième conséquence, étant à son tour une conséquence de la première, sera l'objet des sections suivantes. Nous n'en analyserons ici que la première.

Suivant l'argument de Leibniz contre la thèse de la substantialisation du temps fondé sur le critère de la persistance, le temps pourrait bien être tenu pour une substance si ses parties existaient ensemble. Cependant, cette condition est satisfaite par deux sous-conditions qui permettraient de rendre valable la thèse en question, à savoir que les instants du temps en fassent bien partie *et* qu'ils existent ensemble. Bien évidemment, la première est une condition de la seconde. De là, il est évident que de la seule hypothèse que le temps soit composé par les instants, la substantialisation du temps reste encore inacceptable. Mais cette hypothèse n'est même pas acceptée par Leibniz, car, écrit-il, « l'instant n'est pas *même* une partie du temps ».¹⁹

En définitive, sous le cadre d'une analogie, l'on peut dire que de même que l'espace ne peut être une propriété car, pour cela, il faudrait que deux corps (sujets) aient le même rapport de situation à l'égard des autres corps, ce qui est impossible — car un même accident ne peut se trouver dans deux sujets (corps) différents —, de même le temps ne peut être une substance, car, pour cela, il faudrait que les instants en fassent bien partie, ce qui est impossible — car les instants ne composent pas le

¹⁸ Jean-Pascal Anfray, « La théorie du temps de Leibniz », *in* Alexander Schnell (éd.), *Le temps*, Paris, Vrin, 2007, pp. 91-114, ici. p. 94.

¹⁹ LC, V, §49. Dans le brouillon rédigé à la suite de son *Quatrième Écrit*, Leibniz nie l'existence du temps en tant qu'entité absolue en accentuant que ses parties n'existent pas ensemble. Cf. *Correspondance Leibniz-Clarke*, *in* André Robinet (éd.), *op. cit.*, p. 101. Nous y reviendrons au début de la troisième section.

temps. Aussi, dès lors que la thèse de la substantialité du temps est-elle (aussi) impossible (que celle de l'accidentalité de l'espace), le temps ne peut être rien d'autre qu'un ordre de succession.

En définitive, à l'égard des objections de Leibniz, l'on peut voir que si c'est en raison du principe (aristotélique) de l'inhérence des accidents dans le sujet qu'il parvient à nier la possibilité de l'accidentalité de l'espace, c'est en raison du principe (aussi aristotélique) de la persistance qu'il parvient à nier la possibilité de la substantialité du temps. Ainsi, tandis que la définition de l'espace en tant qu'ordre de coexistence est une conséquence de l'impossibilité de le considérer comme une propriété étant données les conditions qui demande le principe d'inhérence, la définition du temps en tant qu'ordre de succession est une conséquence de l'impossibilité de le considérer comme une substance étant données les conditions qui demande le critère de la persistance.

Or, si tantôt le principe d'inhérence des accidents dans le sujet, tantôt le critère de la persistance substantielle sont des concepts que Leibniz emprunte de la métaphysique d'Aristote, il y a d'autre genre de conséquences qui, sous une optique différente, dépassent largement le cadre aristotélique. L'analyse de ces difficultés sera la tâche des sections suivantes.

§ 3. — UNIVERSALITÉ ET NÉCESSITÉ DE L'ESPACE ET DU TEMPS

Lors de l'analyse de la condition dont Leibniz définit la nature ontologique du temps, à savoir que les instants en fassent bien partie, nous avons signalé qu'elle pouvait être interprétée comme la conjonction de deux sous-conditions, dont la première est que les instants *composent* le temps et, la deuxième, qu'ils existent ensemble. À cet égard, nous avons pointé que Leibniz n'a pas besoin de réfuter la deuxième parce qu'il en nie d'emblée la première, qui en est une condition. Ainsi, si, chez Leibniz, la thèse de la substantialité du temps est impossible, c'est surtout parce que les instants n'en sont pas de parties. Néanmoins, qu'en serait-il si l'on acceptait la première sous-condition afin de juger la possibilité de la deuxième ? Serait-ce, par ailleurs, un simple *exercice analytique* ?

En acceptant de manière provisoire l'hypothèse selon laquelle les instants du temps en fassent bien partie — aussi absurde cette hypothèse soit-elle, vu la réponse que Leibniz lui-même y oppose — pour évaluer si de telles parties peuvent exister ensemble, nous voudrions montrer que, en nous nous y penchant, il ne s'agit pas là d'un simple exercice analytique sans aucune portée, mais que, tout au contraire, cette analyse permette de fournir un fondement méta-relationnel des relations de co-existence (espace) et succession (temps). D'une manière plus précise, en acceptant comme vraie cette hypothèse, nous viserons à montrer comment la conception leibnizienne de l'espace et du temps peut être interprétée, en dernier terme, comme

une théorie méta-relationnelle où l'espace et le temps peuvent être définis comme des relations qui dérivent des relations distinctes (et donc séparables) de synchronie (compossibilité) et diachronie (incompossibilité) respectivement. Cependant, nous essayerons de montrer d'abord qu'en représentant des relations mutuellement incompatibles et conjointement exhaustives qui s'étendent à tous les mondes possibles actualisables, l'espace et le temps peuvent être considérés comme des conditions de possibilité universelles et nécessaires, ce qui rapprocherait, avec certaines réserves, cette théorie leibnizienne de l'Idéalisme transcendantal kantien.

Supposons donc d'abord que (1) les instants du temps en sont bien de composants et puis que (2) les parties du temps existent ensemble. Si la première hypothèse, ici acceptée comme vraie pour analyser la seconde, contredit la topologie leibnizienne du temps où en raison de son homogénéité (uniformité) le temps n'est pas composé de parties (distinctes), la deuxième résulte davantage tout à fait contreintuitive. En effet, dès lors que la seule façon pour que les instants du temps puissent exister ensemble est qu'ils soient coexistants, alors il en suivrait que les instants ne sont plus successifs, mais simultanés. Autrement dit, en supposant que les instants existassent ensemble, ils laisseraient d'être temporels, et deviendraient spatiaux. Aussi, l'hypothèse de la substantialisation du temps entraine-t-elle l'annihilation du temps en le rendant logiquement indiscernable de l'espace. De là, si le temps résultât indiscernable de l'espace en supposant sa substantialité, l'on aboutirait en conséquence à identifier les relations de coexistence comme les seules relations du monde actuel; il s'agirait là d'un monde (possible) non-temporel et purement spatial. Or on peut se demander si cette thèse n'est qu'empiriquement contre-intuitive ou si elle résulte, bien plus, métaphysiquement impossible. En d'autres termes, il reste à déterminer si, sous cette hypothèse, l'annihilation du temps, au sens où il est identifié à l'espace, résulte contradictoire avec le seul monde contingent tel qu'il est, ou encore avec tout monde possible actualisable. La question à répondre est donc s'il y a des mondes possibles purement spatiaux qui soient des candidats à venir à l'existence.

Bien qu'à première vue il paraisse acceptable la possibilité de l'existence d'un univers (physique) purement spatial où, au sens d'ailleurs strictement leibnizien, en raison de l'absence des changements il n'y aurait pas de temps²⁰, cette hypothèse contredit certaines affirmations soutenues par Leibniz lui-même, dans lesquelles l'espace et le temps sont conçus, en plusieurs sens, comme des conditions (de possibilité) de chaque monde possible. Dans un nombre considérable de textes de la période tardive, Leibniz parvient à formuler plusieurs caractérisations différentes mais complémentaires de l'espace et du temps, dont l'ensemble justifie de lui attribuer, ce que nous appelons ici, une conception *cosmo-architectonique* de l'espace et du temps. Selon cette interprétation, l'espace et le temps constituent non

²⁰ Cf. LC, V, §55. Leibniz affirme la même thèse quoique plus indirectement aussi dans NE, II, xiv, §16 (GP, V, 139) et NE, II, xv, §11 (GP, V, 142).

seulement une condition suffisante pour la constitution d'un monde possible — où la connexion spatio-temporelle entre les choses à la fois unifie chaque monde possible et sépare les uns des autres²¹ — mais ils n'en sont pas moins une condition nécessaire, en étant par la suite impossible de se représenter un monde possible *existant* qui ne soit *ni spatial ni temporel*. Pour clarifier cette thèse, il faut donc évoquer de tels passages où Leibniz exprime cette idée.

Dans de *Rerum originatione radicali* (1697), Leibniz assigne à l'espace et au temps un rôle fondamental à l'égard de la constitution ontologique du monde actuel. En effet, ayant posé l'infinité des combinations ou des séries possibles,

Dans le cas actuel, le temps ou le lieu ou, en un mot, la réceptivité ou capacité du monde peut être considérée comme la dépense, c'est-à-dire le terrain sur lequel il s'agit de construire le plus avantageusement, et les variétés des formes dans le monde correspondent à la commodité de l'édifice, à la multitude et à la beauté des chambres.²²

Certes, l'on pourrait penser qu'en se bornant au cas actuel, comme Leibniz le souligne au début du passage, l'espace et le temps ne constituent que des traits contingents du monde existant, n'ayant aucune raison pour les étendre au reste des mondes possibles. Toutefois, l'espace et le temps ne sont pas, chez Leibniz, que des relations qui définissent le monde actuel; ils dépassent le cadre de l'actualité (contingence), et se placent à côté des vérités éternelles. Comme Leibniz le rappelle dans les *Nouveaux Essais*,

[L]e temps et l'espace marquent des possibilités au-delà de la supposition des existences. Le temps et l'espace sont de la nature des vérités éternelles qui regardent également le possible et l'existant.²³

Le temps et l'espace ne sont pas de relations applicables au seul monde contingent; le temps et l'espace, ne se réduisant pas aux existences, ils constituent des relations qui s'étendent aux mondes possibles, comme le souligne Jean-Pascal Anfray²⁴, en termes représentationnels. Toutefois, depuis une perspective ontologique, car les vérités éternelles sont, en dernier terme, les essences conçues par Dieu dont il dispose pour créer un monde possible, l'espace et le temps ne sont pas purement

²¹ Cette interprétation dite cosmologique est proposée par James Messina et Donald Rutherford. Cf. leur article « Leibniz on compossibility », *Philosophy Compass*, vol. 4, no. 6, 2009, pp. 962-977, en particulier pp. 970-972.

²² GP, VII, 303. Nous utilisons ici la traduction française de Paul Schrecker, « De la production originelle des choses prise à sa racine », *in Opuscules philosophiques choisis*, Paris, Vrin, 1978, pp. 83-92, ici, p. 85.

²³ NE, II, xiv, §26 (GP, V, 140). Cf. aussi NE, II, xiii, §17 (GP, V, 136).

²⁴ Jean-Pascal Anfray, « Autant de mondes sans connexion : Leibniz et Lewis sur la compossibilité et l'unité du monde », in *Les études philosophiques*, 2016/n°4, pp. 537-557, ici p. 552.

représentationnels : ils sont davantage des conditions de possibilité du monde actuel et de tout monde possible actualisable. D'après un passage du brouillon qui suit le *Quatrième Écrit* à Clarke, on peut déduire directement cette conclusion. À cet égard, en formulant une thèse non tant épistémologique qu'ontologique, Leibniz soutient :

Le temps et l'espace appartiennent aux essences et non aux existences, comme les nombres ou autres idéalités. Et comme Dieu ne peut point faire que le nombre ternaire ne soit point entre le binaire et la quaternaire, parce que ce seroit une absurdité[,] il ne peut point faire non plus qu'un heure comme celle où nous sommes, soit levée d'entre l'heure précédente et suivante et réduite à rien ou placée ailleurs. Il en est de même du lieu ou de l'espace.²⁵

À la différence de la conception de l'espace et du temps exposée dans les *Nouveaux* Essais, dans ce brouillon Leibniz précise, d'abord, que l'espace et le temps n'appartiennent pas aux existences, puis, sur la base de cette remarque, il reconnaît que même pas Dieu ne pourrait changer l'ordre des états temporels ni spatiaux. Mais outre cette restriction, dès lors que l'espace et le temps sont comparés avec les vérités mathématiques, l'on peut en déduire que le monde existant quel qu'il soit ne peut pas ne pas être spatio-temporel. En effet, de même que Dieu ne peut créer un monde dans lequel les vérités mathématiques (éternelles) ne soient pas respectées, de même il n'est pas possible pour lui de créer un monde qui ne soit ni temporel ni spatial, car l'espace et le temps, de par leur appartenance aux essences, constituent le « matériel » à partir duquel un monde possible est « créé ». Par conséquent, à l'inverse, il n'y a aucun monde possible actualisable qui ne soit ni spatial ni temporel. Le monde existant pourrait avoir été différent, avec un « arrangement des pièces » différentes et, à cet égard, avec de relations d'espace et de temps différentes ; ce qui est impossible, néanmoins, est de se représenter un monde existant qui ne soit ni temporel ni spatial. Un tel « monde possible » est ontologiquement impossible.

§ 4. — SYNCHRONIE – DIACHRONIE : PRINCIPES DE LA COEXISTENCE SPATIALE ET DE LA SUCCESSION TEMPORELLE

L'une des questions qui reste à répondre porte sur la possibilité d'expliciter un principe qui fonde les relations de l'espace et du temps. Dans un passage remarquable contenu dans *Initia rerum mathematicarum metaphysica* (1715), texte qui, comme l'indique très justement Michel Serres²⁶, suit de près le but de *De rerum originatione radicali* (1697), Leibniz fournit une définition de l'espace et du temps

²⁵ Correspondance Leibniz-Clarke, op. cit., p. 101. Nous soulignons.

²⁶ Cf. Michel Serres, « Leibniz : Le système », in Yvon Belaval (dir.), *Histoire de la Philosophie*, vol. 2, *De la Renaissance à la Révolution kantienne*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade-éditions Gallimard, 1973, pp. 535-597.

en s'appuyant sur les notions de compossibilité et incompossibilité. Envisageant une définition formelle de l'espace et du temps depuis cette perspective remarquablement logiciste, Leibniz parvient à tracer le cadre commun sur lequel les fondements de l'espace et du temps peuvent être projetés. Sous cet angle, Leibniz explique :

Si plusieurs états de choses n'enveloppent rien qui soit opposé, sont supposés exister, ils sont dits exister en même temps. C'est pourquoi nous nions que des choses qui sont arrivées l'année passée et présente existent en même temps : elles enveloppent des états opposés de la même chose. Si une de ces choses qui ne sont pas en même temps enveloppe la raison de l'autre, celle-ci est tenue pour antérieure, l'autre pour postérieure. Et comme mon état antérieur, à cause de la connexion de toutes les choses, enveloppe aussi l'état antérieur des autres choses, de ceci, mon état antérieur enveloppe aussi l'état des autres choses postérieures et encore, est antérieure à l'état des autres choses. Et pour cela chaque chose qui existe pour une autre, ou bien est en même temps, ou bien antérieure, ou bien postérieure.²⁷

La portée fondamentale du passage relève du lien que Leibniz cherche à déterminer entre l'espace et le temps, et qu'il renvoie à la relation « être en même temps ». Certes, cette relation constitue une sorte d'explicitation formelle de la relation de simultanéité, sur laquelle survient l'espace, la négation de telle relation permettant de définir, bien entendu, le temps. Ainsi, alors que l'espace, affirme Leibniz dans le même texte, n'est que « [...] l'ordre de *coexistence* soit l'ordre d'existence entre ces choses *qui sont en même temps* »²⁸, le temps n'est rien d'autre que « [...] l'ordre d'existence de ces choses *qui ne sont pas en même temps*, au point qu'il est *l'ordre général des changements*, où l'espèce des changements n'est pas considérée ».²⁹ Par ailleurs, en soulignant que toutes les choses relatives tombent ou bien sous la relation « être en même temps » (simultanéité) ou bien sous sa négation (soit l'antériorité, soit la postériorité), Leibniz indique que cette relation est connexe, l'espace et le temps étant des relations mutuellement incompatibles et conjointement exhaustives qui définissent toutes les relations du monde actuel.

Par la suite, ce qui permette de distinguer, depuis cette perspective logiciste, les traits formels qui définissent l'espace et ceux qui définissent le temps, sont la compossibilité et l'incompossibilité respectivement. À cet égard, ce qui rend vraie une proposition relationnelle de la forme « x est en même temps qu'y » relève de la compossibilité des états des choses décrits par la proposition ; la même proposition est fausse lors que, au contraire, les états des choses des *relata* sont incompossibles. C'est pourquoi du fait que « plusieurs états de choses n'enveloppent rien qui soit opposé », ils existent en même temps ; ils sont donc simultanés, voire spatiaux. En

²⁷ GM, VII, 18. La traduction est de David Rabouin et Valérie Debuiche. Je remercie Mme Valérie Debuiche de me l'avoir fait parvenir.

²⁸ *Ibid.* Nous soulignons.

²⁹ *Ibid.* Nous soulignons.

revanche, faute de la compossibilité, si les états respectifs de deux choses impliquent bien une opposition (contradiction), ils deviennent donc successifs l'un par rapport à l'autre³⁰. La coexistence de choses compossibles aussi bien que la succession de choses incompossibles exige pourtant une condition additionnelle, à savoir la connexion. Et Leibniz parvient effectivement à en rendre compte, car, selon lui, « [t]out est lié dans chacun des mondes possibles ; l'univers, quel qu'il puisse être, est tout d'une pièce, comme un océan ».³¹ Ainsi, car dans chaque monde possible tout est connecté, et l'espace et le temps s'y étendent, toutes les choses tombent soit sous la compossibilité, soit sous l'incompossibilité.

Pourtant, il semble en découler une circularité : d'un côté, supposé le principe de la connexion, qui s'étend à tous les mondes possibles, la compossibilité et l'incompossibilité s'érigent comme des conditions pour l'espace et le temps ; mais, d'un autre côté, les mondes possibles s'arrangent en fonction de l'appartenance des

³¹ G. W. Leibniz, *Théodicée*, I, §9 (GP, VI, 107). Sur ce point, cf. James Messina et Donald Rutherford, « Leibniz on compossibility », *op. cit.*, en particulier pp. 970-972, et aussi Jean-Pascal Anfray, « Autant de mondes sans connexion : Leibniz et Lewis sur la compossibilité et l'unité du

monde », op. cit., en particulier p. 539.

³⁰ Pour ce qui est de la façon dont Leibniz définit dans ce texte l'espace et le temps, il convient de préciser certaines remarques. D'abord, en déclarant que l'ordre de la relation de succession temporelle (antériorité-postériorité) se détermine en fonction de la relation de « contenir la raison », Leibniz semble établir d'emblée une différence fondamentale entre le temps et l'espace. C'est parce que la succession temporelle est une relation asymétrique qui a besoin d'une autre relation qui en fonde l'ordre que, comme l'écrit Leibniz, « si une de ces choses qui ne sont pas en même temps enveloppe la raison de l'autre, celle-ci est tenue pour antérieure, l'autre pour postérieure ». Cette affirmation tient à la dépendance de l'ordre de la relation « antériorité-postériorité » envers l'ordre de la relation « contenir la raison » en quoi le temps se distingue de l'espace. En dépit de l'opposition que Leibniz semble pointer entre le temps et l'espace, Michel Futch considère que la relation de simultanéité est aussi déterminée, non pas exactement par la relation « contenir la raison », mais par une relation d'asymétrie causale. (Cf. son livre Leibniz's Metaphysics of Time and Space, Boston Studies in Philosphy of Science, vol. 258, Springer, 2008, p. 122). Par ailleurs, en rejoignant l'interprétation de ce passage à laquelle aboutit Richard Arthur (cf. son article « Leibniz's theory of time », in K. Okruhlik et J. R. Brown (éd.), The Natural Philosophy of Leibniz, Reidel Publishing company, 1985, pp. 263-313, en particulier p. 295), Michel Futch s'oppose à attribuer à Leibniz une théorie causale du temps sur la base de ce passage (cf. Michel Futch, Ibid.). Cependant, il revendique bien cette attribution, quoiqu'en se fondant notamment sur d'autres textes de Leibniz. Pour ce faire, il réalise une exhaustive reconstruction des conditions logiques de la théorie causale de Leibniz (cf. Ibid, pp. 105-118). Tout récemment, Richard Arthur, en contestant nos objections contre l'attribution à Leibniz d'une théorie causale du temps défendue par Michel Futch, et contre la version réductionniste de Jan Cover, a accepté, somme toute, comme correcte son interprétation. (Pour l'interprétation de Michel Futch, cf. Ibid.; pour celle de Jan Cover, cf. son article « Non-basic Time and Reductive Strategies: Leibniz's Theory of Time », Studies in History and Philosophy of science, 1997, pp. 289-318. Pour notre critique envers ces deux interprétations, cf. « Y a-t-il vraiment une théorie causale du temps chez Leibniz? », in U. Beckmann, S. Erdner, E. Errulat, J. Herbst, H. Iwasinsky et S. Noreik (éd.), Vorträge des X Internationaler Leibniz Kongress, Georg Olms Verlag, Band IV, 2016, pp. 323-334. Enfin, pour les critiques que Richard Arthur a adressé à nos objections contre l'attribution à Leibniz d'une théorie causale du temps, cf. son article « Leibniz's causal theory of time revisited », The Leibniz review, vol. 26, 2016, pp. 151-172).

compossibles et incompossibles à un monde ou univers (possible) définit comme un système spatio-temporel unifié. Autrement dit, si, d'un côté, l'espace et le temps se définissent en fonction de la compossibilité et l'incompossibilité, d'un autre, celles-ci dépendent de l'espace et du temps.

Cependant, il reste possible de réinterpréter cette conséquence prévenant cette circularité. En effet, l'on peut bien considérer qu'il n'y a strictement pas une circularité parce qu'il n'y a strictement pas une relation qui vise à fonder l'espace et le temps sur le concept de monde possible, non plus que, à l'inverse, une relation qui vise à fonder le concept de monde possible sur ceux d'espace et temps. Il s'agit plutôt de deux registres théoriques qui se co-impliquent. Sous ce cadre, la compossibilité de la spatialité ainsi que l'incompossibilité de la temporalité peuvent se concevoir comme des relations qui surviennent sur des relations de synchronie et diachronie respectivement. Plus précisément, l'on peut dire que l'espace et le temps reflètent la compossibilité et l'incompossibilité entre des choses qui ont de la connexion. En ce sens, comme l'a suggéré très justement Yvon Belaval, il est possible de concevoir l'espace comme une expression synchronique de la compossibilité, tandis que le temps peut être conçu comme une expression diachronie de l'incompossibilité³². Ainsi, suivant cette interprétation, l'on peut dire que la compossibilité logique « rend » ontologiquement synchroniques les états non-opposés qui ont de la connexion, et les « spatialise » selon l'ordre de la coexistence, alors que l'incompossibilité logique « rend » ontologiquement diachroniques les états qui sont opposés, mais qui ont aussi de la connexion, et les « temporalise » selon l'ordre de la succession. Par conséquent, supposée la connexion comme principe qui s'étend universellement à tous les mondes possibles, la compossibilité est espace et l'incompossibilité *est* temps.

Ce lien de co-implication entre espace-compossibilité, d'un côté, et temps-incompossibilité, d'un autre, qui tient à ce que nous avons appelé ici l'interprétation cosmo-architectonique de la théorie leibnizienne de l'espace et du temps, décroche, lui, la réponse à l'hypothèse de concevoir les instants temporels (lesquels composeraient le temps) comme existant ensemble, hypothèse qui rendrait valable la thèse de la substantialisation du temps. Considérant précisément cette co-implication, il est clair qu'une telle hypothèse résulte absurde : outre spatialiser les instants temporels, cette hypothèse est incohérente avec les présupposés de la métaphysique leibnizienne de l'espace et du temps, car elle implique qu'il n'y aucun « principe » qui ordonne les états sous la forme de la simultanéité ou sous la forme de la succession, ce qui, bien évidemment, n'est pas le cas pour Leibniz. Dès lors que, chez Leibniz, tous les mondes possibles actualisables sont spatio-temporels, et dans chacun il y a de la connexion entre les choses, il est possible de concevoir les instants de temps existant

³² Cf. Yvon Belaval, *Études leibniziennes : de Leibniz à Hegel*, Éditions Gallimard, 1976, p. 211.

ensemble si, et seulement si l'on supprime la connexion entre les choses, dont la portée est pourtant universelle, et donc nécessaire. Par conséquent, à l'inverse, puisque les états qui appartiennent au même système ou univers unifié (quel qu'il soit) ont nécessairement de la connexion, aucun état successif peut être simultané, et vice-versa. De même que deux états quelconques ne peuvent être compossibles et incompossibles à la fois, de même deux états successifs ne peuvent être simultanés dans le même système. Par conséquent, dès lors qu'il y a bien de la connexion, et cette connexion est universelle et nécessaire (condition transversale à tous les mondes possibles), l'hypothèse en question devient contradictoire.³³ Ainsi, la synchronie de la compossibilité et la diachronie de l'incompossibilité imposent une séparabilité irréductible des états spatiaux et temporels dans le système auquel ils appartiennent.

Toutefois, il est possible d'en déduire, enfin, une autre conséquence, à la fois plus générale et catégorique, qui porte, elle, non seulement sur l'impossibilité de la substantialité du temps, mais aussi sur l'impossibilité de l'accidentalité de l'espace. Cette conséquence tient au fait de la condition intrinsèque qui demandent la synchronie et la diachronie pour *exprimer* l'espace et le temps respectivement, à savoir une pluralité ou diversité d'états qui puissent se ranger réciproquement. Puisque, d'une manière générale, il n'y aucun monde possible actualisable qui n'exige d'espace et de temps, et car ceux-ci *expriment* la compossibilité et l'incompossibilité respectivement, la nature de l'espace et du temps ne s'accorde ni à la nature individuelle des accidents, ni à celles des substances ; tout au contraire, l'espace et le temps supposent, par définition, une pluralité (d'états) comme condition nécessaire. À cet égard, la pluralité d'états constitue, peut-on dire, le « matériel » primitif (la *khôra* platonicienne) à partir duquel le tout (le système unifié) « peut adopter une infinité des formes » (possibilités). ³⁴ Ainsi, car la pluralité logique d'états qui demande

³³ Cf. *Ibid*. Pour une analyse de la connexion comme condition nécessaire (universelle) de tous les mondes possibles, cf. Paul Rateau, *Leibniz et le meilleur des mondes possibles*, Paris, Classiques Garnier, 2015, ici première partie, « Ce qui fait un monde », en particulier pp. 64-76.

³⁴ À la rigueur, ce n'est pas le cas que les choses puissent s'arranger différemment dans plusieurs mondes possibles; cette possibilité est interdite, car, comme Leibniz lui-même le reconnaît (cf. supra, note 32), les choses avec leurs états appartiennent exclusivement à un seul monde possible. Comme l'a montré Robert Adams, l'identité à travers les mondes possibles n'est pas satisfaite par la métaphysique de Leibniz (cf. Robert Adams, Leibniz: determinist, theist, idealist, Oxford University Press, 1994, ici chap. 3, pp. 53-74). Les individus n'appartiennent qu'un seul monde possible (world-bound individuals). Pourtant, in abstracto, dès lors que l'espace et le temps non seulement sont des conditions nécessaires du monde actuel mais s'étendent aussi universellement à tous les mondes possibles, tout au moins, à ceux qui sont bien actualisables, ils rassemblent « différentes pièces de différents puzzles », suivant l'analogie que suggérée Catherine Wilson pour décrire la relation entre les mondes possibles et ce qui les compose. (Pour les détails de l'analyse de ce que Catherine Wilson appelle « le modèle du puzzle » des mondes possibles, cf. son article : «Plénitude et compossibilité», Les études philosophiques : Leibniz en 1716 : une dernière philosophie ?, PUF, 2016, pp. 387-406, en particulier pp. 396-400). C'est en ce sens plus étroit que l'on peut considérer l'espace et le temps comme des matériaux transversaux à tous les mondes possibles, lesquels pourtant sont « remplis » par des des objets différents qui entretiennent de relations particulières.

la compossibilité pour *l'expression ontologique* de la coexistence spatiale, et de même, la pluralité logique d'états qui demande l'incompossibilité pour *l'expression ontologique* de la succession temporelle, résultent contradictoires tant avec l'individualité des accidents propres aux substances qu'avec l'individualité des substances. La thèse de l'accidentalité de l'espace ainsi que celle de la substantialisation du temps ne peuvent moins qu'être considérées par Leibniz comme impossibles.

En définitive, depuis un point de vue leibnizien, l'accidentalité de l'espace est aussi impossible que la substantialité du temps, la synchronie des états compossibles (pour exprimer l'espace) et la diachronie des états incompossibles (pour exprimer le temps) supposant comme condition nécessaire une pluralité d'états des choses qui puissent se diffuser soit selon l'ordre de la coexistence, soit selon l'ordre de la succession. En termes leibniziens, si l'espace était un accident *ou* si le temps était une substance, *rien n'existerait*.

CONCLUSION

Lors de l'examen de certaines thèses qui définissent l'espace et le temps dans la métaphysique de Leibniz, il est manifeste que son refus de la théorie concurrente, voire celle de Newton, relève d'une conception dont les fondements à la fois logiques et ontologiques ne sont pas compatibles avec la façon dont un théoricien qui vise à l'absolutisme définit de tels concepts. En ce sens, tant la définition de l'espace en tant que propriété que celle du temps en tant qu'un être absolu, que Leibniz rattache au substantialisme, restent, chez Leibniz, inconcevables parce que métaphysiquement impossibles; l'espace ne peut être un accident non plus que le temps une substance. À ce titre, la thèse de l'inhérence des accidents dans le sujet et le critère de la persistance substantielle ont un rôle décisif à l'égard de la critique leibnizienne envers la théorie newtonienne.

Toutefois, outre cette conception négative à laquelle Leibniz aboutit en se fondant partiellement sur des arguments *ad hominem* contre l'ontologie newtonienne de l'espace et du temps sous la version exposée par Clarke, la conception leibnizienne manifeste aussi une portée tout à fait positive. À cet égard, en reprenant certaines définitions de l'espace et du temps formulées par Leibniz, de telles notions résultent semble-t-il rapprochées très étroitement d'une interprétation cosmo-architectonique, où l'espace (ou ordre de coexistence) et le temps (ou ordre de succession) relèvent de la synchronie de la compossibilité et la diachronie de l'incompossibilité respectivement, ce qui pourrait, comme nous l'avons suggéré, fournir une réponse à certaines difficultés qui y prennent place.

Enfin, de manière complémentaire, nous avons souligné que lors que Leibniz considère que l'espace et le temps dépassent le cadre de la contingence (monde

actuel) en les tenant pour des vérités qui sont de la nature des vérités éternelles, l'on peut en déduire que l'espace et le temps représentent une sorte de condition de possibilité du monde créé, en particulier, et de tout monde possible, en général. Suivant cette interprétation, il ne paraît pas injustifié de rapprocher la théorie leibnizienne de l'espace et du temps de l'Idéalisme transcendantal; là, pourtant, où le sujet transcendantal kantien se revête avec les habillements de l'esthétique transcendantale qui définit les conditions de possibilité de l'expérience, le sujet leibnizien se revête avec les habillements qui porte l'Être infini.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(A) Sources primaires : Leibniz

Brunschwig, Jacques (éd.), *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, Paris, Flammarion, 1990.

Gerhardt, C. I. (éd.), *Die philosophichen Schriften von Leibniz*, Bd. 1-7, Berlin 1875-1890, réimpression : Hildesheim 1960 – 1961).

———, *Leibnizens mathematische Schriften*, Bd. 1-7, Berlin (plus tard : Halle) 1849-1863 (réimpression : Hildesheim 1962).

Robinet, André (éd.), Correspondance Leibniz-Clarke, Paris, PUF, 1957.

Schrecker, Paul (tr.), Opuscules philosophiques choisis, Paris, Vrin, 1978.

(B) Sources primaires: autres auteurs

Aristote, Stevens, A. (tr.), *Physique*, Paris, Vrin, 2008.

Newton, Isaac, *Philosophical Writings*, Janiak, Andrew (tr.), Cambridge University Press, 2004.

——— *Philosophiae Naturalis Principia Mathematica*, éds. Koyré, A. et Cohen, I., Harvard University Press, 1972.

Thomas d'Aquin, Disputatae, Biblioteca Conuentus, 1569.

(C) Sources secondaires : Littérature générale et commentaires

Adams, Robert: Leibniz: determinist, theist, idealist, Oxford university press, 1994.

Anfray, Jean-Pascal, « La théorie du temps de Leibniz », *in* Alexander Schnell (éd.), *Le temps*, Paris, Vrin, 2007, pp. 91-114.

« Autant de mondes sans connexion : Leibniz et Lewis sur la compossibilité et l'unité du monde », *Les études philosophiques*, 2016/n°4, pp. 537-557.

Arthur, Richard, « Leibniz's theory of time », *in* K. Okruhlik et J. R. Brown (éd.), *The Natural Philosophy of Leibniz*, Reidel Publishing company, 1985, pp. 263-313.

——— « Leibniz's causal theory of time revisited », *The Leibniz review*, vol. 26, 2016, pp. 151-172.

Belaval, Yvon, *Études leibniziennes : de Leibniz à Hegel*, Éditions Gallimard, 1976, p. 211.

Cover, Jan, « Non-basic Time and Reductive Strategies: Leibniz's Theory of Time », *Studies in History and Philosophy of science*, 1997, pp. 289-318.

Craig, William Lain, God, Time and Eternity, Kluwer academic publisher, 2001.

Futch, Michel, *Leibniz's Metaphysics of Time and Space*, Boston Studies in Philosphy of Science, vol. 258, Springer, 2008.

Messina, James et Rutherford, Donald, « Leibniz on compossibility », *Philosophy Compass*, vol. 4, no. 6, 2009, pp. 962-977.

Rateau, Paul : *Leibniz et le meilleur des mondes possibles*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

Serres, Michel, « Leibniz : Le système », in Yvon Belaval (dir.), *Histoire de la Philosophie*, vol. 2, *De la Renaissance à la Révolution kantienne*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade-éditions Gallimard, 1973, pp. 535-597.

Silva, Camilo, « Y a-t-il vraiment une théorie causale du temps chez Leibniz ? », in U. Beckmann, S. Erdner, E. Errulat, J. Herbst, H. Iwasinsky et S. Noreik (éd.), *Vorträge des X Internationaler Leibniz Kongress*, Georg Olms Verlag, Band IV, 2016, pp. 323-334.

Wilson, Catherine : « Plénitude et compossibilité », in *Les études philosophiques : Leibniz en 1716 : une dernière philosophie ?*, PUF, 2016, pp. 387-406.

* * *

Camilo SILVA École Normale Supérieure de Paris-PSL camilof.silva@gmail.com